

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2014**

Délibération
n° 2014.12.284

**Subventions
exceptionnelles de
fonctionnement du
budget principal vers
les budgets annexes
camping, La Nef et
Carat - modalités de
versement 2015**

LE QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

Secrétaire de séance : Mireille BROSSIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Jacques PERSYN à Michel GERMANEAU, Guy ETIENNE à Sylvie CARRERA, Jacky BONNET à Maud FOURRIER, Samuel CAZENAVE à Françoise LEGRAND, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Karen DUBOIS à Jean-Luc VALANTIN, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Janine GUINANDIE à Jacky BOUCHAUD, Isabelle LAGRANGE à Patrick BOURGOIN, Annie MARAIS à Catherine DEBOEVERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Martine FRANCOIS ROUGIER, Janine GUINANDIE, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 DECEMBRE 2014**DELIBERATION
N° 2014.12.284**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / FINANCES

Rapporteur : **Monsieur CONTAMINE****SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL
VERS LES BUDGETS ANNEXES CAMPING, LA NEF ET CARAT - MODALITES DE
VERSEMENT 2015**

L'article L. 2224-2 du CGCT prévoit plusieurs dérogations au strict principe de l'équilibre des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) notamment, lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

En raison du vote du budget primitif en mars 2015, il convient d'attribuer une partie des subventions d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes suivants :

- CAMPING, soit 27 487,50 € dans le courant du 1er trimestre,
- Espace CARAT, soit 164 500 € dans le courant du 1er trimestre,
- La NEF, soit 337 100 € dans le courant du 1er trimestre.

Vu l'avis favorable de la commission ressources et prospectives du 19 novembre 2014,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une partie des subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes suivants :

- CAMPING : 27 487,50 € avant le vote du budget,
- Espace CARAT : 164 500 € avant le vote du budget,
- La NEF : 337 100 € avant le vote du budget,

D'APPROUVER les modalités de versement des subventions aux budgets annexes suivants :

BUDGETS ANNEXES	Inscription 2014 avant DM4	1er Trimestre	2e Trimestre	3e Trimestre	4e Trimestre
CARAT	658 000,00 €	25%	25%	25%	Solde
NEF	674 200,00 €	50%	25%	20%	Solde
CAMPING	109 950,00 €	25%	50%	20%	Solde

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :**Reçu à la Préfecture de la Charente le :****10 décembre 2014****Affiché le :****10 décembre 2014**